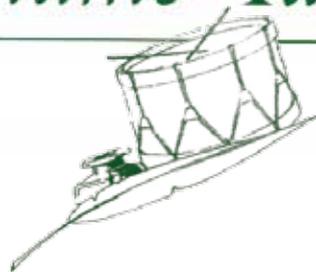




Le « Plume = Tambour »



BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS DE VILLIERS-SOUS-GREZ - JUIN 2022 - N°114

Sommaire

- P 02 Édito
- P 03 ACTUALITÉS
- P 03 Compte-rendu des Conseils municipaux
- P 14 Point projets participatifs
- P 15 Coût électricité Commune
- P 16 HIER
- P 18 J.-B Werger, un Villaron soldat de Napoléon 1^{er}
- P 22 VIE DU VILLAGE
- P 22 Villiers, dégradé... embelli
- P 24 ENVIRONNEMENT
- P 24 Gestion des biodéchets, le lombricomposteur
- P 26 Aidez les jeunes à embellir le village
- P 27 INFOS UTILES
- P 30 VIE ASSOCIATIVE
- P 32 INFOS PRATIQUES



© Alice Mills

Bonnes vacances !

Rendez-vous début septembre pour le prochain Plume Tambour.

N'oubliez pas d'aller voter aux élections législatives les 12 et 19 juin.

Comité de rédaction : C. Ballay - T. Bonfils - J.-P. Girard - F. Hubert - P. Lanouguère - T. Masson

Mise en page : V. Bach

Impression : Paroi-services - 01 64 24 24 44 - 77 Recloses

Contact : infocomvsg@gmail.com

Édito

Chères Villaronnes, chers Villarons,

Nous espérons vous trouver en bonne santé après toutes les vicissitudes que nous avons pu rencontrer.

Dans cette édition de notre Plume Tambour, quelques articles me tiennent à cœur. Par exemple, la consommation électrique communale et les incivilités.

Leur point commun concerne notre argent, notre budget. Ils nous montrent l'indifférence au bien commun et le manque de respect de la collectivité.

Beaucoup d'efforts sont faits par la commune pour la rendre, avec nos maigres moyens, aussi agréable que possible.

J'ai personnellement veillé à ce que les subventions auxquelles nous avons droit soient bien employées. J'ai agi autant que faire se peut avec rapidité pour ne pas laisser passer les occasions de récupérer ici ou là des opportunités financières : Région, PNR afin d'aller dans le bon sens, celui de nos concitoyens. Quelle désolation de voir qu'en retour, se produisent trop souvent ici une dégradation, là un manque de respect vis-à-vis de la consommation électrique.

Le découragement une fois passé, il y a quand même de bonnes nouvelles.

Trois autres projets participatifs sont dans les tuyaux. Du matériel d'entretien pour nos agents, des bornes lumineuses solaires : j'espère que vous voterez massivement en septembre sur le site de l'Île de France dans cet objectif.

En septembre justement, nous vous inviterons à une réunion publique pour faire un point : station d'épuration et distribution d'eau, stationnement et circulation, école, mairie et tous les dossiers importants en cours.

Bonne lecture...

Thierry Masson

Résumé du Conseil municipal du 1^{er} mars 2022

DÉLIBÉRATIONS

■ Modification structure du Conseil municipal

Monsieur le maire présente aux membres la lettre de démission de Guillaume Chapet de son poste d'adjoint. Il précise que Guillaume Chapet souhaite conserver ses fonctions de conseiller municipal. Nous attendons la validation par le préfet pour délibérer sur son remplacement ou non, et nomination.

■ Budget participatif S4

• Demande de subvention épareuse

Monsieur le maire présente le budget total d'un montant de 18 046 € HT (21 704 € TTC) et le plan de financement correspondants.

M. le maire demande aux membres :

- De l'autoriser à solliciter l'aide financière de la région
- D'arrêter les modalités de financement
- D'approuver ce projet d'investissement

✓ Les membres approuvent à l'unanimité ce projet, à l'unanimité arrêtent les modalités de financement et autorisent à l'unanimité le maire à solliciter une aide au titre du budget participatif 2022

• Demande de subvention DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) : vestiaires du stade

Monsieur le maire présente le budget total d'un montant de 47 608 € HT (57 130 € TTC) et le plan de financement correspondants.

M. le maire demande aux membres :

- De l'autoriser à solliciter l'aide financière de l'état au titre de la DSIL 2022
- D'arrêter les modalités de financement
- D'approuver ce projet d'investissement

✓ Les membres approuvent à l'unanimité ce projet, à l'unanimité arrêtent les modalités de financement et autorisent à l'unanimité le maire à solliciter une aide au titre de la DSIL 2022.

• Demande de subvention DSIL : modification chauffage du foyer

Monsieur le maire présente le devis de l'entreprise CNE et divers d'un montant de 35 154,39 € HT

(42 185,27 € TTC) et le plan de financement correspondants.

M. le maire demande aux membres :

- De l'autoriser à solliciter l'aide financière de l'état au titre de la DSIL 2022
- D'arrêter les modalités de financement
- D'approuver ce projet d'investissement

✓ Les membres approuvent à l'unanimité ce projet, à l'unanimité arrêtent les modalités de financement et autorisent à l'unanimité le maire à solliciter une aide au titre de la DSIL 2022.

• Demande de subvention FER (Fonds d'équipement rural) :

Monsieur le maire explique qu'en raison de l'état des routes (Busseau et Recloses) Il est nécessaire d'effectuer des travaux des voiries. Il présente un budget (plusieurs devis) d'un montant de 30 000 € HT et le plan de financement correspondants (60% de subvention) .

M. le maire demande aux membres :

- De l'autoriser à solliciter une demande de subvention FER 2022
- D'arrêter les modalités de financement
- D'approuver ce projet d'investissement

✓ Les membres approuvent à l'unanimité ce projet, à l'unanimité arrêtent les modalités de financement et autorisent à l'unanimité le maire à solliciter une subvention FER 2022.

• Demande d'aide au département pour canalisation eau rue de Nemours :

En raison des analyses précédentes ayant montrées un taux trop élevé d'anthraquinone, il est urgent de remplacer des canalisations rue de Nemours. Monsieur le maire présente le devis SAUR d'un montant de 66 896,63 € HT (80 275,96 € TTC) et le plan de financement correspondants.

M. le maire demande aux membres :

- De l'autoriser à solliciter une aide financière au département et à l'agence de l'Eau
- D'arrêter les modalités de financement
- D'approuver ce projet d'investissement

✓ Les membres approuvent à l'unanimité ces travaux, à l'unanimité arrêtent les modalités de finan-

cement et autorisent à l'unanimité le maire à solliciter ces demandes.

• Demande de subvention Budget participatif S1

Monsieur le maire rappelle que deux projets participatifs de la saison 1 avaient été proposés à la région mais mis en attente en 2021. Ces budgets étaient un véhicule électrique en autopartage et un 4x4 électrique. Monsieur le maire présente le budget d'un montant de 12 000 € HT par véhicule et le plan de financement correspondants (8 700 € HT de subvention).

Le but décidé en commission des finances étant de remplacer le Kangoo Renault par un véhicule électrique.

M. le maire demande aux membres :

- De l'autoriser à solliciter l'aide financière de la région
- D'arrêter les modalités de financement
- D'approuver ce projet d'investissement

✓ Les membres approuvent à l'unanimité ce projet, à l'unanimité arrêtent les modalités de financement et autorisent à l'unanimité le maire à solliciter une aide au titre des projets participatifs.

INFORMATIONS

Présentation du budget 2022 à la suite de la réunion de la commission finances

RPI : Christine Groetzinger nous informe que

notre prestataire de restauration scolaire souhaite appliquer une augmentation tarifaire de 6,5% sans quoi il menace d'arrêter la distribution des repas. Ceci sera discuté entre adhérents.

TOUR DE TABLE DES COMMISSIONS

- Paul Lanouguere souhaite mettre en place un atelier participatif pour créer 3 petites tribunes le long du stade.

- Guillaume Chapet et Thomas Bonfils ont rencontré un artiste graphiste qui peindrait gracieusement les 4 piliers du pont en dessous de l'autoroute en direction de Larchant.

- Catherine Ceraudo a envoyé le dossier du transport à la demande à la CCPN.

- Suite à la délibération concernant le choix du nom de la médiathèque, Gabriel Massart a pris en charge l'achat de la plaque « Janine Hérisson ».

- Etienne Bréhier nous informe que le PNRG a offert à la commune 6 pommiers de variétés anciennes qui ont été plantés dans le jardin du 27 Gabriel Bachet.

- Catherine Ballay propose de ne pas allumer l'éclairage public le matin à Busseau.



Résumé du Conseil municipal du 22 mars 2022

DÉLIBÉRATIONS

■ Convention juridique

Monsieur le Maire présente la convention reçue d'un cabinet d'avocat pour la mise en place d'une assistance juridique. Leur mission portera sur tous les domaines du droit et plus particulièrement sur le droit de l'urbanisme, le droit administratif général, droit de la responsabilité administrative, droit de la fonction publique territoriale (droit statutaire, droit contractuel...).

Les procédures contentieuses seront traitées dans

le cadre de conventions d'honoraires à part. Il insiste sur le fait que les risques pour les communes de contentieux et de recours deviennent de plus en plus fréquents.

✓ Après lecture et réflexion, les membres votent à l'unanimité et autorisent le maire à signer cette convention et les actes du cabinet.

■ Compte de gestion 2021 commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion

établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune,
Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de la commune et du Compte de Gestion du Trésorier.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2021, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

✓ Le conseil approuve à l'unanimité.

■ Compte de gestion 2021 eau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif eau,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif eau et du Compte de Gestion du Trésorier.

M. le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2021, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif eau pour le même exercice.

✓ Le conseil approuve à l'unanimité.

■ Compte de gestion 2021 assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif assainissement,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif assainissement et du Compte de Gestion du Trésorier.

M. le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2021, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif assainissement pour le même exercice.

✓ Le conseil approuve à l'unanimité.

Vote du compte administratif du service commune COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2021

- Section de fonctionnement :
Dépenses : 634 360.51 €

Recettes : 690 106.01 €
Excédent reporté : 354 190.74 €
Excédent de clôture : 409 936.24 €

- Section d'investissement :
Dépenses : 446 498.68 €
Recettes : 307 414.86 €
Excédent reporté : 203 961.07 €
Excédent de clôture : 64 877.25 €

✓ Monsieur le Maire étant sorti de la salle du conseil, le Conseil municipal, sous la présidence de Christine Groetzing, approuve à l'unanimité le compte administratif 2021.

Vote du compte administratif du service assainissement

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2021

- Section de fonctionnement :
Dépenses : 8 555.68 €
Recettes : 37 479.67 €
Excédent reporté : 244 233.32 €
Excédent de clôture : 273 157.31 €

- Section d'investissement :
Dépenses : 10 380.00 €
Recettes : 8555.68 €
Excédent reporté : 25 793.71 €
Excédent de clôture : 23 968.85 €

✓ Monsieur le Maire étant sorti de la salle du conseil, le Conseil municipal, sous la présidence de Christine Groetzing, approuve à l'unanimité le compte administratif 2021.

Vote du compte administratif eau COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2021

- Section de fonctionnement :
Dépenses : 31 070.75 €
Recettes : 35 093.74 €
Excédent reporté : 88 035.17 €
Excédent de clôture : 92 058.16 €

- Section d'investissement :
Dépenses : 20 780.00 €
Recettes : 28 225.10 €
Excédent reporté : 7090.27 €
Excédent de clôture : 14 535.37 €

✓ Monsieur le Maire étant sorti de la salle du

conseil, le Conseil municipal, sous la présidence de Christine Groetzing, approuve à l'unanimité le compte administratif 2021.

■ Affectation de résultat commune

Le Conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'année 2021, constatant que le compte administratif de l'exercice 2021 présente un excédent de fonctionnement de 409 936.24 € et un excédent d'investissement de 64 877.25 €.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

En fonctionnement recette compte 002 :

409 936.24 €

En investissement recette compte 001 :

64 877.25 €

■ Affectation de résultat assainissement

Le Conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'année 2021, constatant que le compte administratif de l'exercice 2021 présente un excédent de fonctionnement de 244 233.32 € et un excédent d'investissement de 25 793.17 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

En fonctionnement recette compte 002 :

244 233.32 €

En investissement recette compte 001 :

25 793.17 €

■ Affectation de résultat eau

Le Conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'année 2021, constatant que le compte administratif de l'exercice 2021 présente un excédent de fonctionnement de 92 058.16 € et un excédent d'investissement de 14 535.37 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

En fonctionnement recette 002 :

92 058.16 €

En investissement recette compte 001 :

14 535.37 €

■ Provision pour dépréciation des créances douteuses

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R 2321-2 du code des collectivités territoriales (CGCT).

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le CGCT rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses.

Dès lors, une provision doit être constituée lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

Lorsqu'il existe pour certaines créances des indices de difficulté de recouvrement (compte tenu de la situation financière du débiteur ou d'une contestation sérieuse), la créance doit être considérée comme douteuse.

Il est donc prudent de constater une provision car la valeur des titres de recettes pris en charge dans la comptabilité de la commune peut s'avérer supérieure à celle effectivement recouvrée et générer une charge latente.

Le mécanisme comptable de provision permet d'appréhender cette incertitude, fonction de la nature et de l'intensité du risque. La comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuses (ou dépréciations) repose sur des écritures semi-budgétaires par utilisation en dépenses du compte 6817 « dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

Le tableau suivant détaille la provision à constituer pour 2022 :

Créances restant à recouvrer : 506

Taux de dépréciation : 15%

Montant du stock de provision à constituer : 76

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Retient le mode de calcul aux dotations des provisions aux créances douteuses le taux de dépréciations de 15% proposé par le comptable public.

Inscrit la somme de 76 € au titre de dotations des provisions aux créances douteuses compte 6817) pour l'année 2022.

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2022

		BUDGET 2022	
SECTION	FONCTIONNEMENT		
Compte	Désignation	Dépense	Recette
22	Dépenses imprévues		
23	Virement à la section investissement	300000.00	
6061	Fournitures non stockables	59000.00	
6062	Fournitures non stockées	2066.00	
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	4750.00	
6 064	Fournitures administratives	1750.00	
6068	Autres matières et fournitures	500.00	
611	Contrats de prestations de service	5000.00	
6 13	Locations	350.00	
615 221	Entretien et réparations bâtiments	9000.00	
615 228	Autres bâtiments	2500.00	
615 231	Entretien et réparations voiries	5000.00	
615 232	Entretien et réparation de réseaux	1000.00	
61 551	Matériel roulant	3500.00	
6156	Maintenance	4700.00	
6 161	Assurances multirisques	4414.58	
6168	Autres Primes d'assurance	2000.00	
617	Etude et recherche	1000.00	
618	Documentation générale et technique	800.00	
6218	Autre personnel extérieur	7000.00	
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	5980.00	
623	Publicités, publications, relations publiques	9000.00	
625	Déplacements et missions	3881.92	
626	Frais postaux et frais de télécommunications	6500.00	
627	Services bancaires et assimilés	100.00	
6281	Concours divers (cotisations)	300.00	
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	2250.00	
635	Impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	4150.00	
6411	Personnel titulaire	90200.00	
6413	Personnel non titulaire	27500.00	
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	49876.00	
6470	Autres charges sociales	1800.00	
65311	Indemnités de fonction	35900.00	
65313	Cotisations de retraite	1600.00	
65315	Formation	240.00	
6553	Service d'incendie	9306.68	
65568	Autres contributions	133515.00	

657362	CCAS	9000.00	
6574	Subvention de fonctionnement aux associations	7000.00	
6588	Autres	2.00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	6462.00	
681	Dotations aux amortissements opération d'ordre	3964.12	
7391172	Dégrèvement de la taxe d'habitation sur logements vacants	170.00	
739221	FNGIR	142017.00	
7392221	Fonds de péréquations ressources communales et intercommunales	15426.00	
2	Résultat de fonctionnement reporté		409936.24
70128	Autres taxes redevances d'eau		400.00
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal		2000.00
7066	Service civique		320.00
7932	Autres redevances et recettes diverses		521.00
70388	Autres produits d'activités annexes		280.00
70688	Autre prestation		12552.00
73111	Taxe foncière et taxe d'habitation		341324.00
73211	Attribution de compensation		200158.00
73223	Fds depart dmta pour com – 5000h		24878.00
73143	Redevances des mines		1610.00
74111	Dotation forfaitaire		32854.00
741121	Dotation de solidarité rurale		11951.00
744	fectva		2000.00
74836	Dotations de compensation relatives à la taxe professionnelle – syndicale		725.00
74834	État – compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation		2097.00
752	Revenus des immeubles		36120.00
7713	Libéralités reçues		
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de		28127.00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)		
	TOTAUX	980471.30	1107853.24
SECTION	INVESTISSEMENT		
Compte	Désignations		
1	Solde d'exécution de la section d'investissement		64877.25
20	Dépenses imprévues		
1641	Emprunt	284810.00	
2031	Frais d'études		
2051	Concessions et droits similaires		
2111	Terrains nus	73957.00	
2116	Cimetière	14000.00	
212	Agencements et aménagements de terrain	36266.40	
2131	Bâtiments publics	7200.00	
2135	Installations générales, agencements et aménagements	1500.00	
2151	Réseaux de voirie	87360.00	

2157	Matériel et outillage technique	19200.00	
2183	Matériel informatique	1000.00	
231	Immobilisations corporelles en cours	5000.00	
21	Virement de la section de fonctionnement		300000.00
10222	FCTVA		28250.00
10226	Taxe d'aménagement		5000.00
10228	Autres fonds d'investissement		70.00
1318	Autres		162946.40
1322	Région		148887.50
1323	Département		37317.00
138	Autres subventions d'investissement non transférables		18626.75
28041582	Amortissements opération d'ordre		3534.12
2803	Opération d'ordre		430.00
	TOTAUX	530693.40	769939.02

Le conseil approuve à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2022 EAU ET ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Amortissements (6811)	20679.83	Excédent 2020 Fonct. (002)	92058.16
Dépenses imprévues (022)		0 Subvention d'exploitation (74)	
Entretien (Clôture château d'eau) (61528)	18533.35	QP de subv. / investiss. (777)	1592.00
Publicités (623)	4000	Autres taxes et redevances (70128)	28000.00
Vir. à la section Investiss. (023)	68000.00		
Intérêts / emprunt (66111)	2600.00		
ICNE 66112	475.47		
Honoraires (commissaire enquêteur) 622	7361.51		
Total	121650.16	Total	121650.16
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Frais d'études (Géolocalisation) (203)	4275.90	Excédent 2020 Inves. (001)	14535.37
Travaux - Provision (2158) canalisation)	110347.30	Amortissements (28158) 2803	17400.14 3279.69
Emprunt Agence de l'eau+ cdc (1641)	17000.00	Vir. de la section fonctionnement (021)	68000
Dépenses imprévues (020)		0 récupération tva	
QP de subv. / investiss. (1391)	1592.00	Prov / intérêts (2764) département	30000
Total	133215.20	Total	133215.20

FONCTIONNEMENT		ASSAINISSEMENT	
Dépenses		Recettes	
Amortissements (6811)	8555.68	Excédent 2020 Fonct (002)	273157.31
Divers - SATESE (618)	10000	Autres taxes et redevances (70128)	30139.68
Vir. à la section Investiss. (023)	285423.96	Subvention d'exploitation (74)	682.65
Contrats de prest. (eaux pluviales) (611)		prime ass collectif	
Contrats de prest. (évac. des boues) (611)			
Dépenses imprévues (022)	0		
Total	303979.64	Total	303839.96
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Immobilisations corporelles (2158)	153258.85	Excédent 2020 Inves. (001)	23968.85
Dépenses imprévues (020)		Amortissements Mat. (28158)	8441.29
Intallations, matériel et outillage techniques station épuration 2315	164689.64	2813	114.39
		Vir. de la section de fonctionnement (021)	285423.96
Total	317948.49	Total	317948.49

✓ Voté à l'unanimité

Résultat des élections présidentielles

1^{er} tour

Electeurs inscrits 624
 Votants 492
 Votes exprimés 440

Emmanuel Macron 30,3 %
 JL Melançon 23,03 %
 Marine Le Pen 20,2 %
 Valérie Pécresse 7,88 %
 Yannick Jadot 6,06 %
 Eric Zemmour 5,25 %
 Jean Lasalle 3,43 %
 Nicolas Dupont-Aignan 2,02 %
 Anne Hidalgo 1,01 %
 Philippe Poutou 0,4 %
 Nathalie Arthaud 0,2 %
 Fabien Roussel 0,2 %



2^e tour

Taux de participation 78,85 %
 Taux d'abstention 21,15 %
 Votes blancs 9,15 %
 (en pourcentage des votes exprimés)
 Votes nuls 1,42 %
 (en pourcentage des votes exprimés)
 Emmanuel Macron 63,86 %
 Marine Le Pen 36,14 %

Résumé du Conseil municipal du 5 avril 2022

DÉLIBÉRATIONS

■ Remplacement d'un adjoint

M. le maire explique qu'à la suite de la démission au poste d'adjoint de Guillaume Chapet il est nécessaire de procéder à l'élection d'un 4^e adjoint. Les membres décident de ne pas élire un 4^e adjoint et votent, à l'unanimité, pour poursuivre le mandat au nombre de 3 adjoints mais de réévaluer les taux du maire (Thierry Masson) et du 2^e adjoint (Yves Loir).

L'indice brut terminal de la fonction publique de l'indice de référence 1027.

Nous devons donc prendre une nouvelle délibération.

Les membres proposent les taux suivants :

Maire : 18,3 %

Adjoints : 2^e adjoint 10,7 %,

✓ Les membres votent à l'unanimité les taux proposés

■ Vote des taxes

M. le maire rappelle que ces taxes sont : La taxe foncière sur le bâti, la taxe foncière sur le non-bâti
Les pré-requis à la décision :

A) La capacité d'autofinancement de Villiers-sous-Grez, à ce jour est faible du fait de la consommation énergétique.

B) Un apport en numéraire permet un coefficient de 3 d'obtention de subvention.

C) L'amélioration et la transformation des services aux administrés passeront obligatoirement par des coûts sur lesquels il devra y avoir des recettes en face.

D) Il n'y a pas eu d'augmentation de la taxe foncière lors de l'année dernière

E) Une réduction ou annulation de la taxe d'habitation pour certains ménages.

M. le Maire propose une augmentation de 0,50 comme suit :

- pour la taxe foncière sur le bâti, d'un taux d'imposition de 34,77 % + 0,50, soit 35,27 %

- pour la taxe foncière sur le non bâti, d'un taux d'imposition de 47,79 % + 0,50, soit 48,29 %

✓ Les membres du Conseil municipal votent à la majorité les taxes :

12 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

■ Projets participatifs saison 4

Monsieur le maire propose de présenter à la nouvelle session des budgets participatifs les acquisitions suivantes :

• Aspirateur feuille : 7899 €

✓ Vote : unanimité

• Epareuse : 5640 €

✓ Vote : unanimité

• Bornes solaires : 4274 €

✓ Vote : unanimité.

INFORMATIONS

• Location du rdc 3 rue de Larchant :

Le Conseil municipal ne peut actuellement se prononcer sur la demande de location du 3 rue de Larchant du fait de l'explosion du coût de l'énergie et du manque d'information sur cette demande.

• Enquête publique Varax :

Une enquête publique est en cours concernant la validation de l'exploitation de la société Varax route de Nemours, les Villarons sont invités à faire part de leurs remarques sur le site internet ou le livre de recueil du commissaire enquêteur. Le Conseil municipal devra donner son avis au conseil de début mai 2022.

• Club de tennis :

Le club de tennis recherche un nouveau président, ou une reprise de l'activité par une autre association.

Résumé du Conseil municipal du 3 mai 2022

DÉLIBÉRATIONS

■ Avis enquête publique Varax

Un dossier de consultation du public de la préfecture concernant l'enregistrement de la société Varax pour l'exploitation d'une installation de traitement et de stockage de matériaux inertes sur la commune de Grez sur Loing nous a été adressé. L'affichage a été effectué sur le panneau de la mairie. Une enquête publique se déroule actuellement il est possible de le consulter et vous pouvez également inscrire vos remarques sur un registre à disposition la mairie de Grez-sur-Loing. Il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour donner son avis.

Après discussion les membres décident à de donner un avis :

Favorable 4

Abstention 5

Défavorable 6

■ Amende pour déversement de déchets en forêt

Monsieur le maire explique qu'un nouveau déchet sauvage sur la commune a été constaté avec témoin. Il propose de mettre en place une procédure instituant l'amende administrative d'un montant de 120 € (2 fois le prix de la déchèterie) pour les dépôts de déchets sur le domaine public.

Le Conseil municipal décide, à la majorité, d'instituer cette amende administrative d'un montant de 120 €.

Vote : 1 Contre, 1 abstention, 13 pour

■ Vente de pavés

Un administré souhaite acheter à la commune 20m² de pavés soit 400 pavés. Nous disposons d'une réserve de 150 m² non utilisée. Monsieur le maire demande aux membres leur accord pour la vente au prix de 1 € le pavé soit 400 € TTC les 20m².

✓ Vote à l'unanimité.

■ Convention SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne)

Monsieur le maire présente la convention du groupement de commandes de maintenance de l'éclairage public 2023-2026.

La présente convention a pour objet de constituer un groupement sur le fondement des dispositions de l'article L2113-6 du code de la commande publique et de définir les modalités de fonctionnement de ce groupement, notamment :

- la préparation, la passation et l'exécution d'un ou plusieurs marchés dont l'objet est précisé à l'article 2 de la présente convention,
- les obligations de chaque membre,
- les modalités de participation financière de chacun des membres du groupement.

Le groupement n'a pas la personnalité morale. La présente convention confiée à l'un de ses membres la charge de mener la procédure de passation et d'exécution du marché public au nom et pour le compte des autres membres. La présente convention a ainsi pour objet, par son approbation, de confier au SDESM la coordination du groupement. Les membres votent, à l'unanimité, et autorisent le maire à signer la convention.

■ Adhésion des communes de Trilbardou et Nanteuil les Meaux

Les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Nanteuil les Meaux et Trilbardou.

✓ Les membres approuvent à l'unanimité.

■ Demande de subvention à la DGD (Dotation Générale de Décentralisation)

Monsieur le maire explique qu'il souhaite demander une subvention à la DGD concernant le projet de mise en accessibilité de la bibliothèque municipale (ascenseur)

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter auprès de la Direction des Affaires Culturelles d'Île de France l'attribution d'une subvention au taux maximum pour la construction de 80 % sur un projet de 70 000 € HT et d'autoriser le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

✓ Vote à l'unanimité

■ Vote subventions aux associations

Thomas Bonfils présente le travail effectué par la

commission sur l'affectation des subventions aux associations.

Il est demandé au Conseil municipal de délibérer

pour donner son avis.

✓ Après discussion les membres décident à unanimité de subventionner suivant le tableau ci-dessous :

Subvention_associations_2022

Nom structure	Observation	Proposition	Votée
Amicale des Anciens de l'école de Villiers	Pas de demande 2022	100	
ADAR		100	100
Les amis du patrimoine		100	100
FNACA		50	50
Coopérative école maternelle Villiers		400	400
OCCE (coopérative école Recloses)		400	400
Association sportive Collège Blanche de Castille		60	60
Club Amitiés et Loisirs des Aînés	Pas de demande 2022 *	100	
Amicale Villaronne		800	800
Le Coq Chantant		300	300
Tennis Club de Villiers	Cessation d'activité		
Le Club des Sages		150	150
Sauvebois		160	160
Association A Vivre		400	400
ESF		750	750
USNSP (Sport adapté)		100	100
Médiathèque de Villiers	Budget de fonctionnement Médiathèque Municipale	1065	1065
AGVBM (association sportive de Bourron)		150	150
Rugby Club Pays de Nemours			
Groupe motards de Villiers et Recloses	Pas de demande 2022		
Foyer Rural de Tousson		100	100
AMAP	Pas de demande 2022		
Le Houblon Villaron		150	150
Association Le chant du Corps	Pas de demande 2022		
Utopies & co		100	100
La Plume Philanthrope		350	350
Yogarmonie 77		300	300
GENE Nemours		100	100
Paris sous Grez	Pas de demande 2022		
Roller Skating Nemours St Pierre		50	50
JSP (association jeune sapeur pompiers)		150	150
Totaux		6485	6285
* décès de Roger Magert			

■ Redevance pour occupation du domaine public communal par Enedis

Monsieur le maire présente la possibilité de recevoir une redevance de la part d'Enedis concer-

nant l'occupation des poteaux sur la commune, un rétroactif ne pourra être fait. Une estimation de 221 € de perception annuelle est envisagée.

✓ Vote à l'unanimité.

Point sur les projets participatifs

Transition écologique



Un Kangoo électrique pour nos agents techniques

validé

Vélos et service civique



Des vélos pour nos jeunes en service civique, agents techniques et élus.

validé

Stabilisation chemin d'accès aux citernes incendies



validé

Eclairage solaire allée Jean Tardieu



à voter

A Villiers-sous-Grez on plante des pommiers anciens



On crée un verger communal au 27 Gabriel Bachet



validé

Entretien des bords de promenade et chemins

Pour éviter d'avoir des zones glissantes sur les feuilles aux alentours de l'école, mairie, église et les chemins y menant, nous souhaiterions disposer d'un aspirateur à feuilles. Elles seront mises en compost.

1 fois par an nous distribuons gratuitement du compost.



Cet aspirateur complètera le petit camion benne électrique financé grâce à la session N°1 des projets participatifs.

à voter

A Villiers-sous-Grez point de rencontre



Un kiosque pour les jeunes, et moins jeunes !
Sur le Larry à côté du stade.

validé

Entretien des chemins à Villiers-sous-Grez

4 hectares et
jusqu'à 15 Kms
de chemins à
entretenir.



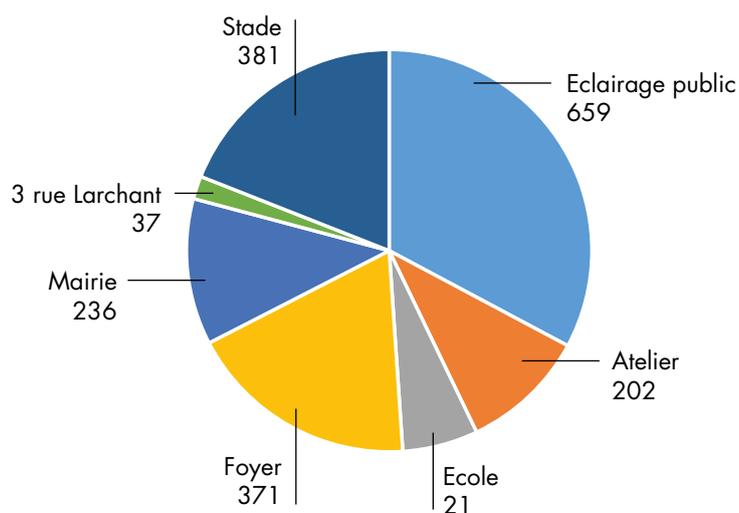
à voter

Coût électrique de la commune

La plus grande part de la consommation d'électricité concerne l'éclairage public. D'ailleurs, les habitants de Busseau dans un geste citoyen ont demandé la coupure de l'éclairage du matin. Ensuite, le foyer et son annexe comptent beaucoup d'activités également. Mais le plus surprenant reste la consommation du stade avec les vestiaires et les projecteurs. Nous sommes à la recherche de diminution des coûts par l'étude de temporisateurs et de détecteurs de présence. En effet, certains « forcent » l'éclairage temporisé actuel, n'éteignent pas en partant, laissant l'éclairage fonctionner toute la nuit.

Thierry Masson

Consommation électrique



MOTO-CROSS à Villiers-sous-Grez

Il faut rappeler aux parents des jeunes qui pratiquent le moto-cross à Villiers deux ou trois choses. La première, c'est que l'échappement d'une moto ne doit pas être modifié. Les pots de détente ne sont autorisés que sur circuit lors de compétitions de la FFM. Mais le plus important, qu'on le veuille ou non, c'est qu'aucune assurance ne couvre les accidents personnels ou aux tiers provoqués par le conducteur. Ceci est dû à deux raisons : l'âge des pratiquants (4-17 ans) et les lieux de pratique hors voie publique. Imaginez simplement que votre enfant renverse une personne devenant handicapée : outre les condamnations pénales, c'est une indemnité à verser à vie.

Jean-Pierre Girard

Cérémonie du 8 mai

Des enfants de Villiers-sous-Grez ont participé à la commémoration du 8 mai. Ils ont déposé une gerbe de fleurs au Monument aux Morts pour la France.

La cérémonie a été animée par des panneaux explicatifs. C'est ensuite l'appel du Général de Gaulle qui a retenti.

Je vous laisse quelques réflexions à travers ces textes :

« Un peu plus de 80 ans après le discours du général de Gaulle, on entend aujourd'hui les mêmes paroles d'un président à son peuple pour défendre une nation souveraine d'un envahisseur extérieur, ça nous rappelle des moments terribles et le souvenir douloureux de la seconde guerre mondiale.

Plusieurs millions de réfugiés ukrainiens ont quitté leur pays, un sac, une valise à la main. Des missiles aux portes de l'Europe ont enlevé la vie à des civils, hommes, femmes, enfants. Les images des villes bombardées sont celles d'un autre temps, et pourtant... ».

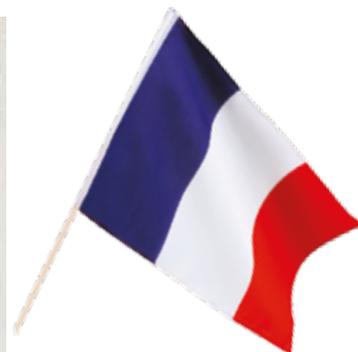


Liberté

*Sur mes cahiers d'écolier
Sur mon pupitre et les arbres
Sur le sable de neige
J'écris ton nom*

*Sur toutes les pages lues
Sur toutes les pages
blanches
Pierre sang papier ou
cendre
J'écris ton nom*

*Sur les sentiers éveillés
Sur les routes déployées
Sur les places qui débordent
J'écris ton nom*



[...]

*Sur mon chien gourmand et
tendre
Sur ses oreilles dressées
Sur sa patte maladroite
J'écris ton nom*

[...]

*Sur la santé revenue
Sur le risque disparu
Sur l'espoir sans souvenir
J'écris ton nom*

*Et par le pouvoir d'un mot
Je recommence ma vie
Je suis né pour te connaître
Pour te nommer
Liberté.*

Extraits du poème de
Paul Eluard - 1942

Inauguration de la médiathèque Janine Hérisson

Le 19 mars dernier, nous avons eu le plaisir d'inaugurer le nouveau nom de la médiathèque municipale, désormais « médiathèque Janine Hérisson ».

La famille d'Isabelle Haffen, nièce de Mme Janine Hérisson, ainsi que des bénévoles de la médiathèque, à l'origine de ce projet, étaient présents pour cette inauguration.

M. le maire Thierry Masson et M. Gabriel Massart, élu en charge de la médiathèque, ont de nouveau salué cette belle initiative qui permet de mettre en lumière une femme de lettres, une

résistante, qui avait construit un lien unique avec Villiers-sous-Grez. Isa Mercure, bénévole de la médiathèque, a poursuivi en évoquant, dans une prise de parole teintée d'une émotion singulière, l'installation de Janine Hérisson à Busseau et sa présence dans la vie culturelle du village. La plaque dévoilée, les participants ont pu échanger autour d'un verre de l'amitié avec les bénévoles de la médiathèque, heureux de discuter de ce beau projet enfin concrétisé, et les membres de la famille de Janine Hérisson, ravis d'évoquer la vie de leur parente.

Gabriel Massart

Salon du livre



Après deux annulations successives en 2020 et 2021, la 7^e édition du livre de Villiers qui s'est déroulé le 27 mars dernier, a rencontré un franc succès puisque près de trois cents personnes ont défilé durant la journée.

Autour de quelques auteurs et autrices connu.e.s, beaucoup de talents étaient réunis, aussi bien dans le domaine de la littérature que de l'illustration. Beaucoup sont fidèles à ce rendez-vous bisannuel et nous ont fait le plaisir de revenir à la rencontre de notre public pour éveiller ou satisfaire la curiosité, faire naître et partager des échanges souvent intéressants, parfois remplis d'émotion.

Catherine Armessen, Geneviève Bayle-Labouré, Catherine Beaunez, Paul Beauvais, Thierry Berlanda, Catherine Buquet, Pierre-Yves Cézard, Sorj Chalandon, Elisabeth Coudol, Dominique Détune, Catherine Dolto, Anny Duperey, Brice Gruet, Thibault Guichon-Laurier, Jean-Paul Honoré, Eric Juillot, Frédéric Keck, Le Golvan, Didier Leterq, Philippe Madral, Marie Sizun, Michel Saintillan se sont prêt.e.s au jeu.

Les Éditions du Sabot rouge et Prem'Édit tenaient chacune un stand.

Michèle Polak nous a permis de découvrir des livres de marine du XX^e siècle à couverture illustrée. Une occasion de retrouver ces trésors qui nous ont fait tant rêver. Qu'elle soit remerciée.

Concernant l'animation, Geneviève Bayle-Labouré, conteuse, a régalié petits et grands avec des récits pleins de charme.

Hélène de Bettignies a offert un atelier graphique destiné au jeune public.

La librairie « L'Empreinte » de Bourron-Marlotte proposait à la vente - entre autres - tous les ouvrages

des auteurs et autrices présent.e.s à cette manifestation.

Les organisatrices, les écrivains, les écrivaines, les illustrateurs et illustratrices ont partagé un agréable déjeuner dans un climat chaleureux.

L'amicale villaronne a rempli sa mission. Que ses bénévoles qui n'ont pas lésiné sur l'effort en soient remercié.e.s.

Les livres sont tellement importants.

Le pouvoir des mots, le pouvoir du mot juste qui agit comme un révélateur, qui fait que, tout d'un coup, une idée, une image, une émotion qui existait jusque là à l'état embryonnaire s'épanouit tout d'un coup et, de ce fait, engendre une sensation intense de plénitude.

Et puis, pour ma part, découvrir des peuples, des cultures, des contrées, des pays où je ne suis jamais allée et n'irai probablement jamais sont un enrichissement incroyable. En tout cas pour moi, c'est le cas.

Et plus je me laisse embarquer, plus je me sens ancrée dans une humanité qui n'a pas de frontières. A l'autre bout du monde, ou tout à côté de moi, je me sens sœur de quelqu'un, quelqu'une que je ne rencontrerai jamais.

Aujourd'hui nous avons tenu à afficher sur le panneau, là-bas, deux poèmes, un ukrainien et un russe parce que nous pensons à ces deux peuples : au peuple ukrainien qui meurt, dont des générations sont marquées à vie, qui voit ses villes, son histoire détruites ; au peuple russe, qui paie un lourd tribut à la guerre, et dont certaines et certains risquent leur vie à dire leur opposition.

Un beau mouvement de solidarité s'est manifesté ces jours-ci dans l'actualité pressante. Au-delà, nous avons aussi une pensée pour tous les peuples, de tous les coins du monde, qui souffrent des mêmes maux et de tant d'autres.

Un grand merci à la Municipalité qui a mis cette salle à notre disposition, à l'Amicale villaronne, à ses bénévoles, à Catherine et Isabelle pour leur couscous, à Daniel, à Nati pour ses crudités colorées et à Martine pour les gourmandises qui sont là, à votre disposition.

Merci à notre comité d'organisation qui m'entoure : Catherine Ballay, Françoise Besnard, Claire Gillardot, Françoise Hubert, Isabelle Laborde-Milaa, Michèle Polak.

A vous toutes, à vous tous ! Santé !

Isa Mercure

Jean-Baptiste Werger : un Villaron soldat de Napoléon 1^{er}

1^{ÈRE} PARTIE

Enfant j'étais souvent enrhumée, ma mère m'emmenait alors dans le rocher Saint Etienne en me disant : « Respire bien le bon air des sapins ». Au cours de ces promenades dans le rocher, on prenait quelquefois une sente pour aller au « caveau ». Il s'agit d'un entourage de murs hauts de 2,50 m à 3,5 m, avec une petite porte en bois à claire-voie dans sa partie supérieure. Au centre de ce petit espace, une dalle de pierre calcaire recouvre la tombe du capitaine Werger, l'espace restant étant occupé par la végétation.

Quelques années plus tard, intriguée par cette tombe à l'écart du village, j'ai cherché à savoir qui était ce capitaine et pourquoi il était enterré là et non pas comme tout le monde dans le cimetière du village. Je suis donc allée voir Renée Roddes, membre de la famille du capitaine. Renée m'a donné quelques informations et j'ai obtenu des renseignements complémentaires dans les archives publiques et une revue spécialisée.



Le caveau de Jean-Baptiste Werger.

Ses débuts dans la vie

Jean-Baptiste Cécile Werger est né à Villiers-sous-Grez le 27 juillet 1781, au 27 rue de Nemours, fils de Jean-Germain Werger, âgé de 26 ans, vigneron à Villiers et de Marie-Catherine Guiou, son épouse âgée de 26 ans également, mariés à Villiers le 30 mai 1780. Après avoir été ondoyé aussitôt sa naissance car il était en danger imminent de mort, son baptême catholique a lieu le lendemain dans l'église de Villiers avec pour parrain Jean-Baptiste Werger, son oncle, et pour marraine Anne-Cécile Audebert.

Il est l'aîné d'une fratrie de 10 enfants mais seuls son frère Jacques et sa sœur Marie-Catherine deviendront adultes. Les autres mourront en bas âge, la mortalité infantile étant très importante à l'époque.

On ne sait rien de son enfance ni de son adolescence. Mais vu l'instruction dont il fera preuve par la suite, on peut supposer qu'il a fréquenté pendant quelque temps l'école de Villiers (qui existait depuis 1698) pour apprendre à lire, écrire et compter, puis ensuite il a dû aider son père et travailler dans les vignes avant de s'engager dans l'armée.

Ses campagnes militaires

Il est incorporé le 14 février 1803, à 21 ans ½, comme simple soldat au 8^e régiment d'infanterie commandé par Soult, et participe à la campagne des côtes de l'Océan en 1803 à 1805 pour assurer la surveillance de l'Angleterre par 160 000 soldats avec chevaux, canons, matériel et ravitaillement, d'Ostende à Dieppe. Puis c'est le camp de Boulogne pour préparer le débarquement et envahir l'Angleterre.

Le projet d'invasion de l'Angleterre s'arrête car, en septembre 1805, les Autrichiens enfoncent la Bavière et Napoléon donne l'ordre aux régiments de la Côte de l'Océan de se rendre à marche forcée le long du Rhin. Ils sont en 20 jours à Strasbourg (moyenne de 30 km à pied par jour). Il est nommé caporal le 12 octobre 1805 au 88^e régiment d'infanterie (il a 24 ans et 3 mois), rattaché à la Grande Armée de 1805 à 1807 sous le commandement de Lannes, et va traverser ensuite presque toute l'Europe.

Il est en Allemagne le 7 octobre 1805, à Stuttgart et le 16 octobre 1805 à Ulm.

Il est ensuite en Autriche le 15 novembre 1805, à Vienne, puis le 2 décembre 1805 à Austerlitz (victoire contre les Autrichiens et les Russes). Les fantassins comme Jean-Baptiste sont entraînés au maniement de leur arme et doivent effectuer douze manoeuvres pour le chargement du fusil avant de tirer, si bien qu'un bon tireur ne peut exécuter que deux tirs à la minute. C'est donc souvent la charge à la baïonnette qui détermine l'issue de la bataille. Entre le 9 le 13 octobre 1806, le corps d'armée



Ambulance volante du baron Larrey - Val de Grâce.

de Soult dont fait partie Jean-Baptiste parcourt 180 km en 40 heures de marche. Le 14 octobre 1806 c'est la bataille d'Iena (victoire contre les Prussiens) où il est blessé d'une balle au grand pectoral droit.

La journée du fantassin

On a souvent dit que Napoléon gagnait ses batailles avec les jambes de ses soldats : c'est cette rapidité de déplacement des troupes françaises qui surprend l'ennemi et permet de remporter de nombreuses batailles. Les fantassins devaient avoir des jambes et des pieds robustes car ils se déplaçaient rapidement, quelles que soient les intempéries, avec un « barda » de plus de 25 kg, un uniforme mal adapté qui serre le mollet et le genou, sans oublier de mauvais souliers qui procurent d'innombrables ampoules aux pieds. Dans la journée, les pauses sont réglementées : une heure et demie à la moitié du chemin, une demi-heure au quart et trois quart du chemin et un arrêt de cinq minutes toutes les heures dit « la halte des pipes ». Le soir, c'est le bivouac le plus souvent dans la nature, autour d'un feu pour manger, boire du vin chaud, la nourriture étant souvent pillée dans les villages voisins car l'intendance militaire a beaucoup de mal à suivre les déplacements de l'armée. Il faut aussi construire un abri très rudimentaire pour y dormir et reprendre quelques forces avant de se réveiller très engourdi et de repartir pour une nouvelle journée de marche. Il y a bien quelques tentes pour abriter les soldats la nuit, mais celles-ci sont insuffisantes et montées juste si le campement est établi pour une durée assez longue.

On retrouve notre caporal en Pologne le 26 décembre 1806 à Pulstok, près de Varsovie (victoire contre les Russes), blessé d'une balle au bras

gauche et ayant reçu trois coups de sabre (deux sur la tête et un à la main droite). La blessure par coup de sabre pouvait être relativement bénigne si la lame du sabre tombait à plat sur l'ennemi, ou bien très grave car le tranchant de la lame pouvait sectionner un avant-bras ou un bras...

Les soins aux blessés

Les blessés ne doivent pas interrompre le déplacement des combattants pendant la bataille. Les blessés capables de se déplacer seuls se rendent eux-mêmes aux ambulances à l'arrière de la zone de combat. Les soins sont sommaires et le soldat retourne au combat dès que possible. Les blessés graves restent à l'endroit où ils sont tombés et ce n'est qu'après la bataille, en soirée, que l'ambulance passe ramasser les grands blessés et les morts. Quelques chirurgiens militaires osent défier Napoléon et se fauillent à pied, sur le champ de bataille, pour porter les premiers secours aux blessés quand cela leur est possible. Les blessés graves sont ensuite dirigés vers les chariots ambulances puis vers les hôpitaux des grandes villes voisines.

Est-ce suite à ses blessures et à sa conduite au front qu'il est nommé sergent le 8 janvier 1807, à 25 ans 1/2, sous le commandement de Massena ? Le voici en Prusse, le 8 février 1807 où son régiment participe à la bataille d'Eylau (victoire incertaine contre les Russes et les Prussiens) : est-il suffisamment guéri de ses précédentes blessures pour combattre à Eylau en première ligne ou bien est-il plus à l'arrière ?

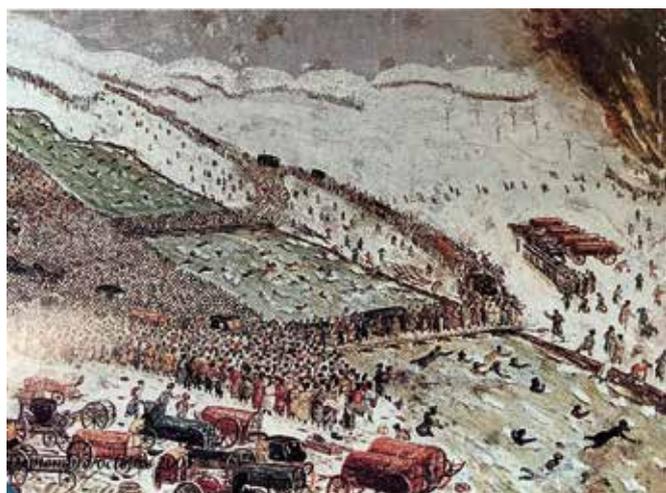
De Prusse, il part pour l'Espagne car son régiment est incorporé à l'Armée d'Espagne commandée par Soult, de septembre 1808 à août 1812. Avec l'insurrection de Madrid le 2 mai 1808, c'est le début de la guérilla, un nouveau type de combat

qui déroute Napoléon. Jean-Baptiste est nommé sergent major le 2 juin 1808 à 27 ans.

Il participe au siège de Saragosse le 22 février 1809. Il a moins de chance au siège de la ville de Badajoz, toute proche de la frontière portugaise, où le 3 février 1811 il est blessé d'une balle à la cuisse droite qui a fracturé incomplètement le fémur. Quelles séquelles a-t-il gardées de cette blessure ?

Il est sous-lieutenant le 31 juillet 1811 à 30 ans et lieutenant le 7 mars 1813 à 31 ans et 9 mois. L'avancement était très rapide à cette époque.

Il est donc resté 4 ans en Espagne. Puis toujours à pied, il part de Cadix au sud de l'Espagne pour aller jusqu'à Moscou en Russie. Il a vraisemblablement participé à la bataille de la Moskova le 7 septembre 1812 et assisté à l'incendie de Moscou du 14 au 18 septembre 1812. Puis vient la retraite de Russie où il connaît la fatigue, la famine, la neige, la glace et l'incendie d'un abri où il a failli mourir.



Peinture naïve du sous-lieutenant Chevalier représentant le passage de la Bérézina.

Le 16 avril 1813, il change de régiment et passe au 140^e régiment de ligne de la Grande Armée, sous le commandement de Ney et Sebastian, il fait route à nouveau vers l'Allemagne.

Il est adjudant major le 16 avril 1813 à 31 ans et 10 mois.

Le 21 mai 1813, il participe à la bataille de Bautzen en Allemagne (victoire de Napoléon sur les Russes et les Prussiens), où il est blessé par balle au cou.

Après dix ans de campagnes militaires, le 14 juin 1813, il est fait chevalier de la Légion d'Honneur par Napoléon.

Du 15 au 19 octobre 1813, en Allemagne, c'est la bataille de Liepzig, dite la bataille des Nations (défaite de Napoléon) : Jean-Baptiste y est blessé le 18 octobre 1813 d'un boulet à la partie supérieure latérale de la cuisse gauche. Cette bataille de quatre jours fut particulièrement meurtrière avec 4 500 tués ou blessés français et 70 000 tués ou blessés russes, prussiens, autrichiens, et suédois.

Napoléon 1^{er} évacue l'Allemagne et est rejeté avec sa Grande Armée au-delà du Rhin, près de Francfort, et revient dans le nord de la France. Mais oh surprise ! Jean-Baptiste est à Villiers le 18 décembre 1813 où il est témoin pour l'enregistrement de la naissance de son neveu Joseph. On peut supposer que son régiment devait être revenu près de Fontainebleau et qu'il avait pu obtenir une permission pour voir sa famille.

Ensuite c'est la campagne de France de janvier à avril 1814, l'abdication de Napoléon le 6 avril 1814 à Fontainebleau et le départ pour l'île d'Elbe. Le roi Louis XVIII revient en France en avril 1814 et réorganise l'armée. On retrouve Jean-Baptiste capitaine adjudant major, le 16 octobre 1814, au 65^e régiment de ligne de l'Armée du Nord.

Mais le 28 février 1815, c'est le retour de Napoléon pour les 100 jours et les combats recommencent. Le 16 juin 1815, en Belgique, à la bataille de Fleurus (victoire de Napoléon contre les coalisés Prussiens, Hollandais, Allemands) Jean-Baptiste est blessé par balle à l'aîne gauche. Heureusement, quatre pièces de cinq francs en argent, qu'il portait dans ses vêtements, s'enfoncent dans sa chair, sous l'action d'une balle étrangère et cela lui évite vraisemblablement la coupure de l'artère fémorale et lui sauve la vie.

La défaite de Waterloo en Belgique, le 18 juin 1815, signe la fin du Premier Empire.

Nelly Amiot

... Suite au prochain numéro

Sources :

Registres d'état civil de Villiers-sous-Grez et de Fontainebleau

Registre de la chapelle évangélique de Fontainebleau

Journal l'Abeille du Gâtinais du 15 octobre 1909

Journal de Seine et Marne du 25 août 1855

Archives départementales de Seine et Marne M 99-91

Archives privées de la famille Werger

Revue Napoléon 1er, numéros 1-2-3-10-16

Hommage à André Orts



Elèves classe CM1, 1985.

Je prends la plume afin de témoigner de l'estime que le village portait à M. Orts. Il en fut un personnage incontournable.

Il était connu de tous pour avoir occupé le poste d'instituteur et de directeur de l'école de Villiers-sous-Grez. Arrivant d'Algérie après une halte d'un an en Lozère, M. et Mme Orts s'établissent à Villiers en 1963. Ils y enseigneront jusqu'à leur retraite (en 1991 pour M. Orts). Il a exercé à l'époque où les écoles rurales étaient encore un peu comme une seconde famille, où les instituteurs jouaient un rôle primordial dans le village et bénéficiaient d'une certaine aura.

C'est pourquoi, il a marqué le souvenir de nombreux enfants. Vêtu de sa blouse grise et de ses sabots, il aura éveillé l'intérêt et l'intelligence de plusieurs générations d'élèves, en hissant leurs jeunes esprits à l'exploration du monde et de la vie. Il a toujours fait preuve d'une grande implication dans son métier, de beaucoup d'humour (il aimait plaisanter et ironiser avec le plus grand sérieux) et de bienveillance auprès de ses élèves. C'est en tous cas les mots que plusieurs d'entre eux m'ont rapportés. Il enchantait les élèves de l'école en les faisant participer à de nombreuses manifestations telles que les kermesses légendaires, tellement festives et gaies, et les rencontres sportives endiablées (plus communément appelées lendits) où c'était quand même mieux si c'était Villiers qui gagnait ! Savait-il secrètement ce que tous ces enfants lui devaient ? Je l'espère...

M. Orts s'est ensuite engagé différemment dans la vie du village lorsqu'il a pris sa retraite. Il a œuvré en tant que conseiller municipal pendant 6 ans puis en tant qu'adjoint lors d'un deuxième mandat, accordant une attention particulière au bon fonctionnement du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal). Il a accompli ses fonctions avec humilité, sérieux et fidélité, en gardant toujours les convictions qui l'animaient.

M. Orts a également pris part à plusieurs associations du village en tant que membre. Il a chanté au pupitre des basses dans la chorale *A travers chants* pendant de nombreuses années et il a fait partie de la troupe du théâtre du *Grabuge*, montant à six reprises sur les planches pour interpréter entre autres des pièces de Jean Tardieu, de Maupassant ou encore de Bertolt Brecht. Il a également été membre de l'Amicale Villaronne, une association qui organise des manifestations diverses et variées telles que des brocantes, des lotos, des sorties au théâtre... Après avoir évoqué brièvement quelques aspects de la personnalité et de la vie de M. Orts on comprend mieux pourquoi je disais de lui en préambule qu'il faisait partie des personnages qui marqueront à jamais l'histoire du village.

Alors au nom de tous les Villarons, je le remercie de s'être impliqué passionnément et assidûment dans la vie de notre village.

Au revoir M. Orts, Villiers-sous-Grez ne vous oubliera jamais.

Laetitia Lepaisant



Elèves classe CM2, 1986.

Villiers-sous-Grez, un beau village, dégradé

Au-delà de notre chance d'avoir un beau village, sa pérennité est sous notre contrôle. Oui, des dégradations volontaires, imbéciles et scandaleuses ont eu lieu dans le village.



Poubelle parking rue Creuse incendiée, tag, grille d'accès au terrain de foot, coffre parking foyer, poteau incendie, pneus remorque lacérés, interrupteur éclairage Larry, panneau consigne arraché.

LE DESARROI :

ceux qui créent et protègent tout travail sont désespérés lorsqu'on y porte atteinte. Au demeurant, c'est de l'argent public qui est dilapidé et cet argent, c'est le nôtre, que ce soit celui de nos impôts locaux ou plus généralement les impôts et taxes : Europe, Etat français, Région, Département... Un des rôles majeurs d'un maire c'est précisément de veiller à toutes les subventions possibles pour le bien commun. Il a d'ailleurs déjà permis, comme vous le savez, d'obtenir des subventions sur des concours régionaux (éclairage, équipements...). L'équipe municipale y participe et chaque nouvelle d'une dégradation laisse apparaître quelque découragement bien normal. Tout ça pour ça... Une grande partie pour nos enfants et les générations à venir. Comment comprendre qu'un rocher synthétique d'escalade soit dégradé en y jetant des pierres ? Qu'un dessus de table de 100 kg se retrouve jeté à quelques mètres de l'abri ? Qu'une poubelle neuve soit brûlée entièrement...

L'ACTION :

la pérennité du village et son évolution sont l'affaire de tous. Quand on voit ou sait quelque chose, notre devoir est d'agir afin d'empêcher de telles exactions nuisibles au bien commun. Ceci dit, on se demande s'il est possible de « raisonner » des individus qui s'en prennent à des équipements publics, ceux-là même, qui leur servent ou à leurs enfants...

Nous avons la chance d'habiter un beau petit village. Seule, notre vigilance et la responsabilité de chacun parviendront à le maintenir en l'état et à l'améliorer. Nul doute que la plupart des habitants de Villiers-sous-Grez y ont intérêt et je ne doute pas qu'ils y soient prêts. Les beaux jours arrivent, de plus en plus d'habitants jeunes, mamans, sportifs, viennent profiter de l'espace public.

Jean-Pierre Girard

Villiers-sous-Grez, un beau village, embelli

Il ne vous aura pas échappé que le pont sous l'autoroute a changé. A beaucoup changé. Adieu les graffitis sur chacun des piliers, que l'on vient de Larchant ou qu'on y aille. Comment est-ce possible ? Laissez-moi vous raconter l'histoire.



Philippe Baudelocque, un artiste reconnu, passait en voiture à cet endroit. Sa femme Jessica qui l'accompagnait a trouvé le pont autoroutier intéressant. Oui, le pont autoroutier. Curieux endroit, me direz-vous, pour un artiste reconnu : il est en effet l'auteur d'un grande fresque au Palais de Tokyo (Centre d'art contemporain parisien) ! « Oui, l'endroit est propice car s'il est chaotique, du chaos peut naître l'harmonie » nous dit-il. Il adore le massif de Fontainebleau. « A la première lecture de l'œuvre, chacun voit un animal puis des éléments cosmologiques qui semblent disparates » mais « le spectateur s'il le souhaite peut aller plus loin dans sa réflexion et alors il rentre dans les symboles... », « mon travail ne traite l'animal qu'avec son rapport à la nature, au minéral, au végétal ».

Dès que Philippe Baudelocque a proposé son travail à la commune, inutile de préciser que le Conseil municipal de Villiers-sous-Grez a accepté unanimement le projet de cette œuvre réalisée sur les 4 arches du pont totalement gratuitement. Une démarche inespérée pour une petite commune sans aucun moyen possible pour l'art. Heureusement, les fresques ne sont pas éphémères car Philippe utilise un bâton à l'huile, sorte de pastel à l'huile qui sèche dans le temps. De nombreux habitants n'ont

pu s'empêcher de s'arrêter pour observer ce travail avec émotion. Les plus intéressés ont pu échanger avec l'artiste, ce dernier ne rechignant pas à la transmission pour « se dépasser par la rencontre », comme il le dit si bien.

Philippe Baudelocque est diplômé de l'École nationale supérieure des Arts Décoratifs de Paris en 2002. Il a exposé en 2014 au Salon du dessin contemporain Drawing Now, au Museum of Modern Art MACRO (Rome). Il a intégré les collections du Museum d'Histoire Naturelle d'Orléans et du Centre Pompidou de Paris. Il multiplie les œuvres murales d'envergure, de Paris à Hong Kong ou au Canada. Il ne fait pas de publicité, « le dessin parle seul » dit-il, il aime les lieux incongrus pour y mettre de l'harmonie et réconcilier les contraires. Merci Phillippe !

Jean-Pierre Girard

<http://baudelocque.com/>
<https://vimeo.com/79912820>



La gestion des biodéchets

Les biodéchets sont constitués des déchets alimentaires et des autres déchets naturels biodégradables.

Les biodéchets représentent un tiers des poubelles résiduelles des Français ; c'est un gisement non négligeable qu'il faut maintenant détourner de l'élimination en vue d'une économie circulaire de la matière organique. La loi prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets avant 2025. Cela peut prendre plusieurs formes et s'adapter à divers milieux, en zone rurale comme en zone urbaine :

- **lombricomposteur** (composteur individuel basé sur la digestion de déchets alimentaires par des lombrics) en intérieur ;
- **composteur domestique** de jardin en maison individuelle, notamment en zone rurale ;
- **composteur collectif** de proximité, ou compostage partagé, au pied des immeubles par exemple.

La gestion de proximité permet tout d'abord de limiter la production de déchets à traiter par le service public et de réduire la facture de gestion des déchets. Cela signifie moins de camions de

collecte de déchets sur les routes, donc moins de dépenses d'énergie pour leur transport, moins de mise en décharge, moins d'incinération de déchets alimentaires.

L'autre intérêt de cette gestion de proximité est de créer de la matière (du compost) qui permet de limiter les achats d'amendement organique. Le compost se présente comme un terreau qui peut être utilisé sur ses plantes de jardinage ou comme structurant sur le sol du jardin. Les lombricomposteurs permettent également de récupérer des liquides qui peuvent être utilisés comme engrais pour les plantes.

Le processus de compostage réduit par trois les volumes des biodéchets. En effet, ces déchets sont très majoritairement constitués d'eau. Les quantités de compost produites restent généralement cohérentes avec les besoins des plantes domestiques. Et si l'on n'a pas de plantes... On peut le donner aux voisins !

Afin d'œuvrer dans ce sens, le SMETOM organise la vente de lombricomposteurs.

Comment fonctionne un lombricomposteur ? (schémas ci-dessous)



Où placer le lombricomposteur ?

Le lombricomposteur doit être placé dans un endroit où la température est de 15 à 25°C. S'il est mis en extérieur, il doit être protégé du vent, de la chaleur et du soleil.

Utilisation des engrais

Le lombricompost : améliore la qualité des sols, il peut être utilisé comme engrais de surface ou pour du rempotage.

Le lombrithé : à diluer 9 fois avant utilisation (1L de lombrithé pour 9L d'eau). Il peut être utilisé en arrosage ou pulvérisation sur les plantes.

Comment obtenir votre lombricomposteur ?

Pour obtenir votre lombricomposteur il vous suffit de le réserver en remplissant un formulaire dispo-

nible sur le site du SMETOM :

<http://www.smetomvalleeduloing.fr/Actualites/NOUVEAU-vente-de-lombricomposteurs>

Ils vous recontacteront pour prendre rendez-vous.

Prix : 20 €

Par ailleurs, le SMETOM organise des concours sur les réseaux sociaux pour en obtenir.

Tirage au sort le 13 mai à 14h00.

Rendez-vous sur Facebook et Instagram sur les comptes du SMETOM

Saviez-vous que vous pouvez fabriquer vous-même votre lombricomposteur ?

En plastique : <https://youtu.be/3QyvY1DHBuW>

En polystyrène : <https://youtu.be/cA6KgVXYNts>

En bois : <https://youtu.be/8YNwPvnVCcs>

La Commission Environnement : c'est parti !

Après deux réunions, plusieurs projets sont en préparation :

- Entretien et réouverture de vergers existants communaux ou privés (si propriétaires d'accord) avec mise en place de conventions entre la commission et les propriétaires de vergers.
- Pressage de pommes du mercredi 19 au samedi 22 octobre.
- Sur les vergers entretenus, installation de nichoirs à insectes pour abeilles osmies.
- Troc plantes organisé samedi 14 mai.
- Mise en place d'une aide à l'évacuation des déchets verts pour éviter le brûlage qui est illégal.
- Organisation de promenades/ramassage de déchets le long des chemins.
- Une Villaronne a proposé des fleurs pour le projet d'embellissement du village. Si vous êtes intéressé.e , contactez le service civique : serviceciviquevilliers@laposte.net

Nettoyage printemps

Le 26 mars, une vingtaine de personnes étaient au rendez-vous pour le nettoyage des chemins aux alentours du village.

Nous les remercions pour cette contribution bénévole !



Aidez les jeunes à embellir le village !

Des jeunes du village vous proposent de planter des graines mellifères sur le trottoir devant chez vous ou dans des jardinières que vous pourrez mettre à vos fenêtres par exemple, afin d'embellir le village et attirer des insectes (abeilles, papillons, coccinelles...).

Pour ce faire, rien de plus simple, envoyez un mail en indiquant votre adresse à serviceciviquevilliers@laposte.net ou venez vous inscrire en mairie et nous vous déposerons un sachet de graines.

Plantez vos graines et découvrez les belles couleurs de vos fleurs !

Sarah, Lutèce & Astrig



Conseils de semis

- Profondeur de semis : 0,5 à 1 cm
- Période de semis : entre Mars et Octobre

Plantation

- Semer sur un lit de semences bien tassé et fin en profondeur, mais émietté en surface
- Possibilité de passer une herse plate avant de semer
- Bien enfouir les semences pour qu'elles germent et ne risquent pas de se dessécher
- Bien rouler, retasser le semis
- Semer le plus tôt possible pour laisser le temps aux jeunes plantes de se développer afin qu'elles puissent résister aux premières gelées

Irrigation

Pour une installation optimale, le mélange mellifère nécessite un apport régulier d'eau.

Pourquoi planter des graines mellifères ?

En permettant aux fleurs de se transformer en fruits, la pollinisation est indispensable à la nature. Les abeilles adorent les fleurs mellifères, riches en nectar et en pollen. En plantant des graines mellifères dans votre jardin, vous les attirerez et elles participeront à la reproduction de vos végétaux. Semer des graines est aussi un plaisir de voir s'épanouir les fleurs que l'on a plantées !

Quand et où semer les graines mellifères ?

Ce mélange de graines mellifères se sème du mois de Mars au mois d'Octobre, excepté le mois d'Août car il est un peu trop chaud. Elles fleuriront du mois de Mai au mois de Décembre. Les fleurs mellifères s'épanouissent partout : dans le jardin, le potager et en pot sur le balcon.



Les centres de loisirs aux alentours de Villiers-sous-Grez

Ury : Ury kid's (à 5 kms)

- A l'école du village.
- Accueil des enfants de 3 à 12 ans.
- Le mercredi (de 9h00 à 17h30) est prioritairement réservé aux Uriquois, puis aux extérieurs dans la limite de la capacité d'accueil.
- Un service de cantine est proposé le midi et le goûter est fourni.
- Remplir la fiche d'inscription, à demander en mairie. Demande à faire au plus tard, le vendredi précédant le mercredi d'accueil.
- Pour les tarifs, contactez la mairie : 01 64 24 41 02 ou mairie-ury@wanadoo.fr

Gre-sur-Loing : (à 5 kms)

- A la garderie de la commune.
- Accueil périscolaire les mercredis, de 7h30 à 18h30 est prioritairement réservé aux habitants de Grez, puis aux extérieurs dans la limite de la capacité d'accueil.
- Inscription une semaine avant, exclusivement par mail.
- Tarifs pour les enfants extérieurs à la commune : 21 €.
- Contact : 01 64 45 95 15 ou enfance@grez-surloing.fr

La Chapelle-la-Reine : Le Wagon des loisirs (à 6 kms)

- 12 rue de Villionne
- Accueil de loisirs et périscolaire pour les enfants de 3 à 12 ans.
- Le mercredi et les vacances scolaires
- Inscription sur place : se munir d'une fiche d'imposition, du carnet de santé de l'enfant et d'un moyen de paiement.
- 01 60 74 94 86 - wagondesloisirs@charlotte3c.fr

Le centre de loisirs : Nemours (à 8 kms)

- 135 rue de Moret
- Accueil des enfants scolarisés en maternelle et élémentaire à partir de 3 ans
- Le mercredi et les vacances scolaires (de 9h00 à 17h00)

- Téléchargez le dossier d'inscription ou venez le retirer à la mairie de Nemours. A remettre au service Education à la mairie.
- Pour les tarifs, contactez la mairie. 01 64 78 44 25 ou clsh@ville-nemours.fr

Achères-la-Forêt : (à 8 kms)

- Accueil sur chaque période de vacances scolaires, de 9h00 à 17h00.
- Priorité donnée aux enfants de la commune.
- Inscriptions ouvertes 6 semaines avant le début des vacances scolaires.
- Téléchargez le dossier d'inscription sur le site internet de la mairie de Achères-la-Forêt. Tarifs disponibles en ligne. 01 64 24 40 11 ou acheressite@gmail.com

Le centre de la Faisanderie : Fontainebleau (à 14 kms)

- Route de l'Ermitage
- Accueil des enfants de 3 à 11 ans.
- Le mercredi après-midi et les vacances scolaires.
- Programme d'activités varié et sorties en extérieur.
- Les réservations se font environ 2 mois à l'avance pour une période définie (ex : pour les vacances d'été, il faut réserver entre mai et juin).
- Tarif en fonction des ressources familiales, disponibles en ligne.
- Contact : 01 64 22 18 10 ou faisanderie@fontainebleau.fr

L'île de loisirs : Buthiers (à 17 kms)

- 73 rue des Roches.
- Accueil des enfants, par groupe selon leur âge, de 4 ans à 15 ans.
- Le mercredi et les vacances scolaires, de 8h00 à 18h00.
- Remplir la fiche d'inscription (disponible sur le site internet de la base de loisirs).
- Tarif sur le site internet.
- Contact : 01 64 24 12 87 ou contact@buthiers.iledeloisirs.fr

Boucherie des Sablons



- de la viande : boeuf, veau, agneau, porc
- de la charcuterie,
- de la volaille,
- du gibier (en saison),
- des plats cuisinés,
- des crudités.

Pâtés, saucisses et plats cuisinés... tout est « fait maison ». Pour 2 ou 4 personnes, découvrez leurs lasagnes, hachis parmentier, et moussaka.

La boucherie des Sablons travaille en étroite collaboration avec des producteurs locaux : Hervé Courtois pour le porc, agneaux de M. Douine et la Société Auvray pour la volaille.

En mars dernier, Marilyn et Romain Thibaut ont repris une boucherie rue des Sablons à Fontainebleau.

Nés tous les deux à Villiers, ils se sont rencontrés sur les bancs de notre école, se sont mariés dans notre église, ont fondé une famille et ont acheté il y a quelques années une maison rue de Larchant. Leurs trois enfants, à leur tour, fréquentent le RPI Recloses/Villiers-sous-Grez et le collège de La Chapelle la Reine.

Vous l'avez compris ce sont des « enfants du pays », attachés à notre village, bien connus pour leur gentillesse et leur courage au travail.

Ils vous accueillent chaleureusement dans leur boutique pour vous proposer :

Pour les repas plaisir en famille comme pour les grandes occasions, de 5 à 200 personnes, vous pouvez commander votre menu aussi bien sous forme de buffet froid qu'avec des plats chauds.

Si vous ne voulez pas vous déplacer à Fontainebleau, pas de problème ! Il vous suffit de commander et vous serez livrés à domicile.

Françoise Hubert

Boucherie des Sablons, 16 rue des Sablons
77300 Fontainebleau
du mardi au samedi 8h00 à 13h00 et 15h00 à 19h30 - dimanche de 8h00 à 13h00
01 64 22 24 56 - lbs77@orange.fr
Facebook : la boucherie des sablons



Carte de transport

Avis à tous les enfants, collégiens, étudiants qui prennent les transports pour se rendre sur leur lieu d'étude.

Il est temps de faire votre demande de carte de transport ou son renouvellement pour l'année 2022/2023

Vous retrouverez tous les modalités d'inscription ou de renouvellement sur le site <https://www.iledefrance-mobilite.fr>

Il existe une carte et un tarif pour chaque utilisation en fonction de l'âge et de la situation. Il vous sera proposé de faire votre inscription en ligne ou de télécharger un formulaire papier.
A savoir : il existe des aides du département, renseignez-vous.

Musée Départemental de Préhistoire d'Île-de-France à Nemours

Le musée de Préhistoire d'Île-de-France, à Nemours (Seine-et-Marne), est un musée départemental à vocation régionale. Il présente la Préhistoire de la région parisienne, des premiers vestiges attestant de la présence de l'Homme (vers - 600 000 ans) à la fin de la période galloise (dernier quart du 1er siècle avant J.-C.).

Achévé en 1980, le bâtiment en béton brut de décoffrage et verre est l'œuvre de l'architecte et urbaniste Roland Simounet qui a conçu également le Musée d'Art moderne de Villeneuve-d'Ascq (le LaM), l'École Nationale de danse de Marseille, et mené la rénovation de l'Hôtel Salé à Paris pour y installer le Musée National Picasso. Le musée de Nemours est considéré, par les spécialistes de l'architecture, comme l'œuvre la plus aboutie de Simounet. Le bâtiment est inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques (ISMH) depuis octobre 2002 et le Ministère de la Culture et de la Communication lui a décerné le label « Patrimoine du XX^e siècle ».



Le parcours du musée est chronologique. Les salles, distribuées autour de patios-jardins présentant la flore des différentes périodes de la Préhistoire, sont largement ouvertes vers l'extérieur par de grandes baies vitrées. Des grands moulages de sols (des sites préhistoriques de Pincevent et d'Étiolles) permettent l'évocation du travail de fouille et offrent l'occasion de montrer les vestiges archéologiques tels qu'ils apparaissent lorsque les archéologues les découvrent. Le parcours de visite s'achève par la présentation d'une grande barque d'époque carolingienne, découverte dans un ancien chenal de la Seine à Noyen-sur-Seine (Seine-et-Marne).

Ouvert tous les jour, sauf le mercredi et le samedi matin de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 et jusqu'à 18h en juillet et août.

Musée Mallarmé



Tout l'été, le Musée Stéphane Mallarmé organise des visites et des animations gratuites* pour découvrir « la petite maison au bord de l'eau » si chère au poète.

Les festivités débutent

le dimanche 3 juillet avec une visite guidée du jardin dans le cadre de la 6^e édition des « Jardins ouverts ».

Les 16 juillet et 14 août, les visiteurs pourront s'initier aux jeux et jouets d'antan (bilboquets, toupies, quilles, jeu de la grenouille...) qui ont fait la joie de plusieurs générations d'enfants ! Enfin, pour clôturer en beauté l'exposition « Mallarmé pour petits et grands », un concert

aura lieu dimanche 28 août dans le jardin, avec au programme les classiques de grands compositeurs liés au poète (Debussy, Ravel...) revisités au saxophone.

Pour visiter l'exposition des 30 ans du musée, une guide-conférencière vous donne rendez-vous les dimanches 17 juillet et 28 août à 15h00 pour explorer la vie et l'œuvre de Mallarmé (compter 4 € par adulte et 2 € par enfant pour ces visites guidées).

*Gratuit (moyennant le droit d'entrée au musée) – Réservation obligatoire (places limitées)

Musée Stéphane Mallarmé - 4 Promenade Stéphane Mallarmé 77870 Vulaines-sur-Seine
 Information et réservation :
www.musee-mallarme.fr /
mallarme@departement77.fr
 01 64 23 73 27

KERMESSE
ÉCOLES VILLIERS-SOUS-GREZ ET RECLOSES
SAMEDI 25 JUIN 2022

Repas sur place À partir de 12h
Stands de jeux
Tirage de la Tombola

VENEZ NOMBREUX !!!
avivreassociation@gmail.com

Villiers sous Grez
FÊTE NATIONALE

Mercredi 13 Juillet soir
Restauration
Retraite aux flambeaux
Bal

Place Rapine

Jèudi 14 Juillet Midi
Repas champêtre
Jeux

Sous les tilleuls du Foyer Rural

VIDE GRENIER
28 AOÛT 2022

VILLIERS-SOUS-GREZ
LARRY

Pas de réservation

Emplacement : 3,00 € le ml

Buvette et restauration sur place
A partir de 7 h 30

N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.

MAUX DE TÊTE CRAMPES NAUSÉES

Protégez-vous

RESTEZ AU FRAIS BUVEZ DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule



Le Quatuor Agate se produira
dimanche 12 juin à 17h00
à l'église Saint-Etienne

Programme :

Frozen Dreams de Lera Auerbach et
Quatuor à cordes op. 130 et *Grande Fugue op. 133* de L.van Beethoven.

RAPPEL :

Les musiciens du Quatuor vous
rencontreront
le 8 juin à 18h00 au Foyer
pour vous faire découvrir les œuvres
qu'ils joueront le 12 juin à l'église Saint-
Étienne.

TOUT PUBLIC ! VENEZ NOMBREUX EN
FAMILLE !

Chorale A Travers Chants
samedi 18 juin à 20h45
dimanche 19 juin à 17h00
à l'église Saint-Etienne

Après 3 ans de silence contraint, la chorale
A Travers Chants est heureuse de vous
présenter ce programme musical autour du
Tango.

La Misatango de Martin Palmeri que nous
chanterons date de 1996.

Les 45 choristes seront accompagnés d'un
quintette à cordes, du piano et, bien sûr,
de l'instrument roi du tango : le bandonéon.
En complément de programme, quelques tangos
d'Astor Piazzola (grand compositeur argentin)
seront joués et chantés.

Nous vous attendons nombreux pour partager ce
moment musical...

Réservation conseillée au 01 6 24 25 85

Bernard Leroy



Horaires de la mairie

lundi, mardi, jeudi : 13h30 -17h00 - samedi : 9h00 -12h00

01 64 24 21 03

► Du 16 au 31 août

Ouverture lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00

► Attention : nouvelle adresse mail de la mairie

mairie@villierssousgrez.fr

Permanences de nos conseillers municipaux

samedi matin : 10h00 -12h00

Horaires de l'agence postale

lundi à vendredi : 13h30 -16h00 - samedi : 10h00 -12h00

► Fermeture du 4 au 24 juillet

Horaires de la bibliothèque

lundi : 16h00 - 18h00

mercredi : 10h00 -12h00 et 14h00 - 16h00

samedi : 17h00 -19h00

Vacances scolaires :

lundi : 16h00 - 18h00

mercredi : 10h00 -12h00

Tél. 06 48 20 12 11 - bibliotheque-villiers-s-grez@orange.fr

Collecte ordures ménagères

le mardi matin

Collecte des bacs jaunes

le mercredi matin des semaines paires

1^{er} 15 et 29 juin, 13 et 27 juillet, 10 et 24 août, 7 septembre

Entre deux Plume-Tambour, continuez de vous informer en consultant

notre site internet : www.villierssousgrez.fr

Carnet

NAISSANCES

Bienvenue à :

Pia Lagarnaudie née le 04 mars 2022 de Justine Schotmans et Dorian Lagarnaudie

Rafaël Farges né le 14 avril 2022 de Allison Vieira et Jonathan Farges

DÉCÈS

Patrick Dauvergne
le 17 février 2022

Anick Ritt, née Dauvergne
le 09 mars 2022

André Orts
le 06 mai 2022

Si vous ne souhaitez pas voir vos évènements familiaux publiés, merci de nous en informer.



Quelques énigmes...

Enigme 1

Il est parfois critique.

Il peut être invoqué.

Fort utile à l'équipe.

Son trait peut amuser.

Qui est-il ?

Enigme 2

Très couru dès qu'il fait chaud.
L'alpiniste l'affronte et en vise le haut.

C'est une réserve naturelle,

Mais qui ne restera pas éternelle.

Qui est-il ?

Enigme 3

Un père et un fils ont à eux deux
36 ans. Sachant que le père a
30 ans de plus que le fils,

Quel âge a le fils ?

(La réponse n'est pas 6 ans)

Calendrier des manifestations

JUIN

- 8 juin à 18h00 - Présentation du concert ProQuartet
- 12 juin à 17h00 - Concert ProQuartet à l'Eglise Saint-Etienne de Villiers-sous-Grez
- 18 juin et 19 juin - Concert de la chorale « A Travers Chants », Misa Tango de M. Palmeri
- 25 juin - Kermesse à l'école

JUILLET

- 13 juillet - Bal
- 14 juillet - Repas champêtre au foyer rural

AOÛT

- 28 août - Vide grenier au Larry